



Rapport de la
Commission Audit de l'Union-
IHEDN

du 4 juillet au 24 septembre 2019

Recommandations et délais
examiné en Bureau le 17 octobre
2019

actions engagées au 06/11 (Trésorier)

- Rapport 2018 du Commissaire aux comptes

Recommandation :

Organiser une réunion avec le CAC et lui proposer des écritures de régularisation pour les produits à recevoir, les charges à payer, et la variation de stock 2018 lui permettant de certifier les comptes.

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Didier Geiger, Bernard Gudefin et Claire Julien-Vauzelle

Bureau : lancement de l'action, accord de B. Gudefin à obtenir.

- Lettre de mission de l'Expert-comptable

Recommandation :

Mettre fin à la mission de l'Expert-Comptable actuel.

Signer une lettre de mission négoziée avec un autre Cabinet y compris en exigeant la qualité requise du collaborateur qui intervient à l'Union.

Créer des comptes de tiers pour toutes les associations et pour les tiers importants de l'Union.

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Didier Geiger

Bureau : démarche délicate qui nécessite expertise en RH et comptabilité.

Rechercher la participation de Jérôme Drilhon ou Marie-Claire Plaud

- Signatures bancaires

Recommandation : Fixer des seuils autorisés, aussi bien pour la procédure d'engagement des dépenses que pour les signatures bancaires autorisées, en conformité avec l'article 10 du règlement intérieur.

Délai de réalisation : 31 12 2019

Pour action : Mario Faure, Didier Geiger et Claire Julien-Vauzelle pour l'article 10

- Frais de la Commission Cyber

Recommandation : Définir le cadre financier de la commission Cyber

- soit une prise en charge financière par d'autres instances,
- soit un arrêt des remboursements des frais de la commission

Cyber. Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Mario Faure

Bureau : analyser les factures 2018 et 2019 ; ajouter pour action Jérôme de Labriffe et Didier Geiger

- Frais des AR hors Métropole

Recommandations :

- Définir et énoncer une règle claire pour les déplacements des ultramarins, à intégrer à la procédure AED (un déplacement / continent / an / président... ?...)

Pour action : Mario Faure, Didier Geiger et Bernard Salva

- Bureau : le bureau propose de limiter les déplacements pris en charge à un par AR et par an

- Etudier la mise en place, au moins pour une partie des réunions, d'une participation des ultramarins via Skype, FaceTime, ou tout autre moyen, en étant cependant prudents quant à la confidentialité requise pour certaines de nos réunions,

Pour action : Thomas Kolbe et Bernard Salva

- Faire un planning annuel anticipé pour une meilleure négociation des prix des billets d'avion longs courriers

Pour action : Mario Faure et Caroline Gorce Combalat

- S'agissant des frais de déplacement et de séjour des dirigeants ultramarins appelés à se rendre dans l'Hexagone sur convocation de l'Union, un appui financier pourrait être demandé au ministère des outre-mer.

Délai de réalisation : avant le 31 12 2019

Pour action : Mario Faure et Bernard Salva

Fait

- Frais de Bureaux, Conseils, et Assemblées

Recommandation : Définir quand et par qui ce planning doit être fait et diffusé.

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Mario Faure

- Frais de fonctionnement de l'Union (la Délégation générale)

Recommandation : La commission demande à ce que soient analysés les points suivants :

- les difficultés éventuelles d'application de la procédure d'engagement de dépenses (AED) pour la Délégation générale,
- les dépenses qui nécessitent une carte bleue pour l'Union,
- la façon d'appliquer la procédure AED pour les dépenses réglées via la carte bleue,

Délai de réalisation : avant le 31 12 2019

Pour action : Jean-François Morel et Mario Faure

Bureau : intitulé à remplacer par "Frais de fonctionnement de l'Union".

Pour action ajouter Jérôme de Labriffe et Didier Geiger

- Analyse des principales dépenses 2017 et 2018

Cf les documents détaillés du Trésorier en annexe

Pour action : Isabelle Beauvais, Didier Geiger, Jérôme de Labriffe et Claire Julien Vauzelle.

- Contrat entre Union et FFE

Recommandation :

- demander l'application de l'article 8 et réaliser un audit chez FFE
- en fonction du résultat de cet audit chez FFE, demander une rétrocession de marge sur les trois dernières années,
- lancer un nouvel appel d'offre en intégrant de changement d'option éventuel

pour la Revue Défense (cf paragraphe suivant)

Délai de réalisation :

- *Audit chez FFE : immédiat*
- *Renégociation du contrat avec FFE : avant le 31 12 2019*
- *Lancement appel d'offre pour signature nouveau contrat avant le 31 03 2020 Pour action : Didier Geiger, Jérôme de Labriffe et Bernard Gudefin*
- *Bureau : adjoindre un spécialiste de la presse, solliciter Patrick Lemoine. Retirer Jérôme de Labriffe*

- **Revue Défense et frais de routage**

Recommandation 1 : *Appliquer la procédure d'engagement de dépense pour les frais de la Revue Défense portés par l'Union*

Délai de réalisation : *immédiat*

Pour action : *Jean-François Morel*

Commentaire : *les frais de routage dépendent du nombre d'abonnés et des exemplaires offerts aux autorités d'influence ; action irréalisable dans la pratique (série de petites sommes nécessitant une action rapide).*

Recommandation 2 :

- *Envisager la diffusion numérique de la Revue Défense. Mener cette réflexion avec prudence, notamment quant à l'attente des lecteurs, mais également en intégrant des jeunes dans cette réflexion.*
- *S'interroger aussi sur la fréquence de la Revue Défense, ainsi que sur son contenu qui n'intègre pas actuellement les évènements organisés par les AR.*
- *Pour mémoire, autres axes de réflexion : la diffusion pourrait également se faire par le canal des AR vers les auditeurs mais aussi vers les autorités, décideurs, élus, personnes intéressées.*
- *L'économie réalisée par les auditeurs sur l'abonnement à la Revue permettrait d'augmenter la cotisation de l'UNION et de l'AR éventuellement. (La suppression du coût de la revue permettrait de pouvoir absorber l'augmentation de la cotisation des auditeurs, puisque le coût global serait en diminution tant pour les associations qui ont fusionné la cotisation et l'abonnement à la revue que pour celles qui les ont dissociés).*
-
-

Délai de réalisation : Réflexion et analyses pour décision avant le 31 03 2020

Pour action : Mario Faure, Didier Geiger et Jean-François Morel

Bureau : la priorité est d'examiner l'avenir de la Revue compte tenu de la forte baisse du lectorat. Solliciter Patrick Lemoine pour animer la réflexion

- Annuaire en année civile et frais de routage

Recommandation : Annuaire en année civile et formation / information des présidents et trésoriers des associations sur un versement des cotisations en année civile.

Délai de réalisation : 31 03 2020

Pour action : Bernard Besson et François Dupont

- Cotisations dues à l'Union

Recommandation :

- Définir qui valide le calcul des cotisations dues par les associations et l'envoi des factures correspondantes.

- Informer les associations qu'en cas de non réponse sur leur nombre de membres de la dernière année civile, l'Union facturera le montant de l'exercice précédent,

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Isabelle Beauvais et Didier Geiger

- Vocation statutaire de l'Union

Recommandation :

1 - S'interroger sur le choix des évènements et activités de l'Union pour répondre à sa vocation statutaire :

- Forum,
- Printemps des auditeurs,
- Journée des dirigeants,
- Trinômes académiques
- autres évènements ...

Délai de réalisation : avant le 31 12 2019

Pour action : Mario Faure, Isabelle Beauvais, Catherine Orphelin et Claire Julien-Vauzelle

2 - Redéfinir les fonctions et les postes salariés et bénévoles de l'Union,

(en prenant en compte les contrats de travail en cours)

Dans le cadre de la suppression d'un des trois postes salariés, les définitions de fonction des deux postes restants devraient être revues et intégrer la responsabilité du lien avec les associations (« qui que quoi comment »).

Délai de réalisation : avant le 31 12 2019

Pour action : Didier Geiger, Caroline Gorce Combalat et Jean-François Morel

N.B. : La fonction du Délégué général d'une part, se serait orientée sur les dernières années en priorité vers la Revue Défense, contrairement à la période précédente orientée vers les associations adhérentes de l'Union (à vérifier). Le poste d'Assistante de la Délégation doit être examiné quant aux attributions actuelles et futures ainsi que la rémunération marché pour ce type de poste (demande écrite motivée établie par l'intéressée titulaire du poste actuellement).

Bureau: reprendre la démarche à la base : définir les fonctions de la délégation générale répondant aux besoins de l'Union, en déduire les fiches de poste souhaitées. Définir ensuite le processus de transition vers cet état à partir de l'état actuel.

3 – Donner aux associations une information claire des commissions en cours, et, le cas échéant, des moyens financiers prévus au budget,

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Caroline Gorce Combalat

4 – Annuler un ou des évènements programmés en 2019

Et remettre en cause des remboursements de frais aux commissions pour obtenir un impact positif immédiat sur les comptes 2019 (en mettant en avant la réorganisation en cours de l'IHEDN) et commencer à reconstituer les fonds propres.

Délai de réalisation : immédiat

Pour action : Mario Faure

Fait

- Organisation de la tenue des AG

Recommandation :

- formation du personnel salarié aux dispositions légales de bon déroulement des Conseils et Assemblées

- constitution correcte des dossiers AG

- organisation des votes et contrôle des votes et votants

Délai de réalisation : date de l'AG statuant sur les comptes 2019

Pour action : Caroline Gorce Combalat et Jean-François Morel

- Trinômes académiques

Recommandations :

1 - Un vrai suivi des versements et reversements doit être fait.

Etablir et vérifier la liste des AR qui ont reversés et celles qui n'ont jamais fait de reversements. Définir qui relance les associations qui ne répondent pas.

Pour action : Isabelle Beauvais et Didier Geiger

2 - Bilan annuel des trinômes : Définir qui va taper et diffuser (ex-poste salarié de secrétariat supprimé) le bilan annuel des trinômes.

Pour action : Olivier de Lavenère Lussan et Jean-François Morel

3 - Former / informer les Trésoriers et les délégué Trinômes

Les Trinômes ont une activité en année scolaire (obligatoire étant donné sa vocation) avec des versements en année civile, et des reversements qui peuvent être en année civile ou en année scolaire selon les suivis faits réellement pas les trésoriers des AR (et/ou les Délégué trinômes dans les AR).

Pour action : Didier Geiger et Olivier de Lavenère Lussan

- Association pour la Formation et les Etudes de Défense et de Sécurité (AFEDS)

Recommandation : Bien comprendre la question de l'AFEDS et l'intérêt de ses différents acteurs et interlocuteurs pour statuer valablement et objectiver sa fermeture.

Délai de réalisation : restitution de l'analyse pour décision avant le 31 12 2019.

Pour action : Didier Geiger